

Belgium-Visé: Household-refuse collection services

OJ S 87/2015 06/05/2015

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Visé

Postal address: Rue des Récollets 1

Town: Visé

Postal code: 4600

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Claude Puts

E-mail: claudе.puts@vise.be

Telephone: +32 43748494

Fax: +32 43748411

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.vise.be

Additional information can be obtained from:

Official name: Service environnement

Postal address: Rue de Mons 11

Town: Visé

Postal code: 4600

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Claude Puts

E-mail: claudе.puts@vise.be

Telephone: +32 43748494

Fax: +32 43748481

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Service environnement

Postal address: Rue de Mons 11

Town: Visé

Postal code: 4600

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Claude Puts

E-mail: claudе.puts@vise.be

Telephone: +32 43748494

Fax: +32 43748481

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Service environnement

Postal address: Rue de Mons 11

Town: Visé

Postal code: 4600

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Claude Puts

E-mail: claudе.puts@vise.be

Telephone: +32 43748494

Fax: +32 43748481

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Collecte et évacuation des déchets ménagers résiduels et organiques sur le territoire de la Ville de Visé.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 16: Sewage and refuse disposal services; sanitation and similar services

Main site or place of performance: L'ensemble du territoire de la Ville de Visé

NUTS code BE332 Arr. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Collecte et évacuation des déchets ménagers (résiduels en conteneurs à puce et organiques en sacs compostables) sur le territoire de la Ville de Visé.

II.1.6. CPV code(s)

90511200 Household-refuse collection services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Durée du marché: du 1.1.2016 jusqu'au 31.12.2021 inclus.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Cautionnement (5 % du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure).

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: — clauses sociales,
— clauses environnementales pour les véhicules de collecte.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire, par le simple fait d'introduire son offre, déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 61 §1 et 2 de l'Arrêté Royal du 15.7.2011. En outre, il s'engage à respecter les normes définies dans les conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le non-respect des conventions susmentionnées étant considéré comme une faute grave en matière professionnelle au sens de l'article 61 § 2, 4° de l'Arrêté Royal précité. Conformément à l'article 61 de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011, le pouvoir adjudicateur doit vérifier la situation du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire du marché. Ainsi, à défaut de pouvoir actuellement vérifier lui-même ces données, le pouvoir adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti, avant toute décision d'attribution, la preuve qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion visés à l'article 61 § 1 et 2 de l'Arrêté Royal du 5.7.2011. Cette preuve sera rapportée par:

1) Une attestation ONSS:

— s'il emploie du personnel assujetti à la Loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, une attestation de l'Office National de Sécurité Sociale, avec cachet sec, portant sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé précédant la date limite de réception des offres, dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociales,

— s'il emploie du personnel relevant d'un autre État membre de l'Union européenne qui n'est pas visé au point précédent, une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi,

— s'il emploie du personnel visé par les deux points précédents, les dispositions des deux paragraphes sont applicable,

— s'il est assujetti à la sécurité des travailleurs indépendants, une attestation de l'organisme compétent, dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale;

2) Une attestation fiscale dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Ainsi, le soumissionnaire belge doit fournir une attestation du SPF Finances dont il résulte qu'il est en règle à l'égard de ses obligations relatives aux impôts directs (impôts sur les revenus, précomptes, taxes assimilées aux impôts directs (impôts sur les revenus, précomptes, taxes assimilées aux impôts sur les revenus, amendes administratives), à la TVA et aux amendes fiscales;

3) Un extrait récent (moins de six mois) du casier judiciaire:

— s'il s'agit d'une société, un extrait récent du casier judiciaire de la firme (et non de l'administrateur, du gérant ou d'un associé),

— s'il s'agit d'une entreprise en personne physique, un extrait récent du casier judiciaire de cette personne,

— s'il s'agit d'une société étrangère, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays où il est établi (il peut s'agir du casier judiciaire de la personne responsable si la firme est établie dans un pays où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales);

4) Une attestation récente (moins de six mois) du greffe du tribunal de commerce compétent de laquelle il ressort qu'il n'est pas en situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités ou de réorganisation judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays où il est établi.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires d'au moins 500 000 EUR pour chacun des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début de ses activités. Il est tenu de joindre à son offre une déclaration sur l'honneur relative à ce chiffre d'affaires. Si pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir la déclaration sur l'honneur demandée, il est admis à prouver sa capacité économique et financière par tout autre document considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur.

Minimum level(s) of standards possibly required: Chiffre d'affaire d'au moins 500 000 EUR pour chacun des 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début de ses activités.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Preuve de l'enregistrement/ de l'agrément du soumissionnaire (à savoir copie de la lettre ou du courriel provenant de l'autorité compétente) pour l'enlèvement des déchets de la ou des catégorie(s) concernée(s) conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13.11.2003 et ses modifications ultérieures relatif à l'enregistrement des collecteurs et des transporteurs de déchets autres que dangereux et à l'arrêté de l'exécutif régional wallon du 9.4.1992 et ses modifications ultérieures relatif aux déchets dangereux.

Une liste des principaux services (au moins trois références) effectués au cours des 3 dernières années dans un domaine similaire, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé avec trois attestations de bonne exécution émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé, une attestation de l'acheteur ou à défaut une déclaration du prestataire de services. Si pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir les références demandées, il est admis à prouver sa capacité technique et professionnelle par tout autre document considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur.

La liste exhaustive des véhicules (réserve inclus) du matériel et de l'équipement technique dont il dispose pour assurer les services demandés. cette liste reprendra de manière précise

et complète les caractéristiques techniques de chaque véhicules, y compris leur numéro de châssis, l'année de fabrication et leur conformité aux normes EUR 5 ou EUR 5 EEV ou EUR 6, les équipements, le modèle, l'année de fabrication, ainsi que le délai nécessaire au remplacement du matériel défaillant. Du 1.1.2016 au 31.12.2017, 25 % maximum des camions disponibles pour les services demandés seront conformes à la norme EUR 5; 75 % minimum seront conformes à la normes EEV dont 25 % au moins conformes à la norme EUR 6. Du 1.1.2018 au 31 décembre 2019, 50 % des camions affectés à l'exécution du marché répondront à la norme Euro 6 et les autres à la norme EEV. A partir du 1.1.2020, la totalité (100 %) de ces camions seront conformes à la norme EUR 6. Une ventilation sera faite entre le matériel appartenant au soumissionnaire et celui pris en location. Le nombre de véhicules disponibles pour les services demandés ne peut être inférieur à quatre.

Une attestation signée par laquelle le soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre les clauses sociales dès la première année d'exécution du marché

Le cas échéant, une description de la procédure de contrôle informatique en ligne en temps réel des prestations. La procédure proposée doit être compatible avec les outils informatiques utilisés par le pouvoir adjudicataire. Pour ce faire, le service informatique communal (Léon-Marie Lecart — +33 43748447 — leon.lecart@vise.be) est à disposition pour tout renseignement. Le nombre de véhicules disponibles pour les services demandés et équipés techniquement pour cette procédure de contrôle ne peut être inférieur à 4.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Trois références des principaux services effectués au cours des 3 dernières années.

Liste de véhicules d'au moins minimum 4 camions.

Formation d'un stagiaire par année de contrat.

Nombre de camions équipés d'un suivi gps ne pouvant être inférieur à 4.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Collecteur de déchets de type ménagers et assimilés selon l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13.11.2003 relatif à l'enregistrement des collecteurs et transporteurs de déchets autres que dangereux.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix. Weighting 80

2. Contrôle informatique en ligne des prestations en temps réel par le soumissionnaire.
Weighting 10

3. Contrôle informatique en ligne des prestations en temps réel par le soumissionnaire et par le pouvoir adjudicataire. Weighting 10

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2015013

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 12.6.2015

Payable documents: yes

Price: 25,00 EUR

Terms and method of payment: Cahier spécial des charges

Frais d'envoi: EUR 3

Total: 28 EUR

Via virement sur le compte BE45240049672589 — BIC GEBABEBB.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

15.6.2015 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 240 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 15.6.2015 - 10:00

Place:

Salle de réunion — échevinat du développement territorial, de la mobilité et de l'entretien,
11 rue de Mons, 4600 Visé

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

30.4.2015